

Concours de Nouvelles « L'enfance »

Règlement 2026–2027

1. Présentation et organisateurs

Et si l'enfance devenait une histoire à inventer ? C'est le pari lancé par la **Médiathèque Le Corbusier**, à l'initiative du **Club des lecteurs**, en partenariat avec le **Service culturel** de la **Ville de Val-de-Reuil**.

Pour cette nouvelle édition du concours de nouvelles, les participants sont invités à laisser parler leur imagination autour d'un thème aussi universel qu'intime : « L'enfance ». Une invitation à la créativité, à l'écriture et à la rencontre des imaginaires. Car l'enfance n'est jamais unique. Elle se décline au pluriel. Elle traverse les époques et les cultures, mais aussi les genres littéraires. Elle questionne nos racines, notre identité en construction et notre rapport au monde. C'est l'âge des premières fois, le berceau de l'imaginaire et des découvertes. Écrire l'enfance, c'est souvent revenir à une expérience fondatrice et puiser dans une matière brute, sensible et intense : souvenirs lumineux ou plus sombres, enfants libres, rebelles, fragiles ou visionnaires.

À travers ces figures — héros, témoins ou victimes —, c'est aussi le monde adulte qui se dévoile : observé, questionné, parfois contesté par le regard singulier de l'enfant.

Enfin, l'enfance est un territoire sans frontières, propice à toutes les audaces. Fantaisie, merveilleux, récits sociaux, politiques ou intimes : toutes les formes peuvent être explorées. Un espace de liberté où les imaginaires se rencontrent et où la narration peut sans cesse se réinventer.

À vos plumes : faites-nous découvrir votre enfance, réelle ou rêvée !

Les prix seront remis le **22 janvier 2027**, lors de la **Nuit de la Lecture**, à la **Médiathèque Le Corbusier**.

2. Thème et langue

Thème imposé : « L'enfance » — interprétation libre.

Les textes doivent être rédigés **en français**, sous forme de **nouvelle** (fiction ou non-fiction).

3. Public visé

Le concours est **ouvert à toute personne écrivant en français**, sans condition d'âge ou de nationalité. Les participants **mineurs** doivent fournir une **autorisation parentale** signée par un représentant légal (cf. article 14).

4. Format et présentation

- Longueur : **entre 3 et 10 pages**, soit **maximum 4 000 mots** ou **30 000 signes (espaces compris)**.
- Police : **Times New Roman**, taille **12**, interligne **1,5**, marges **2,5 cm**, texte **justifié**.
- Format du fichier : **Word (.doc/.docx)**.
- **Un seul texte par participant**.
- Le texte doit être **inédit, non publié** (y compris sur blogs, réseaux sociaux ou autoédition) et **non primé** ailleurs.

5. Anonymat

Le texte doit être **strictement anonyme** :

aucun nom, pseudonyme, ni élément identifiable (y compris métadonnées de fichier).

Les coordonnées (nom, prénom, adresse, email, téléphone, titre de la nouvelle) figurent uniquement :

- dans une **fiche d'inscription séparée**, ou
- dans le **corps du courriel** d'envoi.

Tout manquement à la règle d'anonymat entraînera l'exclusion du concours.

6. Envoi et calendrier

- **Date limite d'envoi : 5 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)**
- **Par courriel :** culture@valdereuil.fr
- **Par courrier postal :**
Mairie de Val-de-Reuil
« Concours de Nouvelles »
70, rue Grande
27100 Val-de-Reuil

Chaque envoi doit comprendre **deux fichiers distincts** :

1. la **fiche d'inscription** dûment remplie,
2. la **nouvelle** (anonyme).

Un **accusé de réception** sera envoyé par courriel si l'adresse est fournie.

Les auteurs présélectionnés seront informés avant le **15 janvier 2027**.

7. Jury et critères d'évaluation

Le **jury** est composé de lecteurs, bibliothécaires, partenaires culturels et représentants du monde du livre.

Critères de sélection :

- Originalité et créativité
- Qualité d'écriture et maîtrise de la langue
- Respect du thème
- Cohérence et structure narrative

Les délibérations du jury sont **confidentielles** et ses décisions **souveraines**.

8. Prix et distinctions

Les prix seront remis le **22 janvier 2027** lors de la **Nuit de la Lecture**, à la **Médiathèque Le Corbusier**.

- **Prix du Jury** : 100 € en **Bon d'achat Librairie**
- **Prix spécial Jeune Auteur (moins de 18 ans)** : 100 € en **Bon d'achat Librairie**
- **Prix de la ville de Val-de-Reuil** : destiné à un auteur local, 100 € en **Bon d'achat Librairie**
- **Prix de l'Élan Solidaire (partenaire MADESOSO)** : accompagnement éditorial personnalisé pour un auteur local (diagnostic, conseils de réécriture, accompagnement au parcours éditorial)

9. Publication et droits d'auteur

Les nouvelles présélectionnées (cf. Art 9bis) seront publiées dans un **recueil collectif** édité par **MADESOSO**, maison d'édition sociale et solidaire.

La publication pourra être **imprimée et/ou numérique**, avec **diffusion non exclusive** (librairies, bibliothèques, partenaires culturels).

Les auteurs :

- conservent **l'intégralité de leurs droits d'auteur**,
- accordent à titre **gratuit et non exclusif** une **licence de publication** pour ce recueil et sa promotion (lectures, extraits, site, réseaux sociaux, presse),
- seront **nommément crédités** dans toute communication.

Aucune autre utilisation commerciale ne pourra être faite sans **accord écrit** de l'auteur.

9 bis. Présélection des textes pour publication

Afin de garantir la faisabilité logistique et financière de l'édition du recueil, **une présélection sera opérée parmi l'ensemble des textes conformes au présent règlement** (respect des critères de format, d'anonymat, d'originalité et de thème).

Cette présélection sera réalisée par un comité de lecture désigné par les organisateurs, selon les critères suivants :

- **Respect strict des consignes** (longueur, format, anonymat, inédit).
- **Pertinence thématique** et qualité littéraire minimale.
- **Diversité des approches** (styles, angles, profils d'auteurs).

Seuls les textes présélectionnés (dans la limite de **30 textes**, selon les capacités d'édition) seront imprimés dans le recueil collectif par MADESOSO.

Le jury final, composé conformément à l'article 7, **délibérera uniquement parmi ces textes présélectionnés** pour attribuer les prix mentionnés à l'article 8.

Les auteurs des textes présélectionnés seront informés par courriel avant la phase finale de délibération.

10. Originalité, plagiat et outils d'intelligence artificielle

Le participant garantit être **le seul auteur** du texte et qu'il est **libre de droits**.

Toute forme de **plagiat** ou d'atteinte aux droits de tiers entraînera la disqualification.

L'usage d'outils d'**IA générative** est **autorisé sous condition de transparence** :

le participant doit **déclarer** l'outil utilisé et la nature de l'aide (ex. reformulation, suggestion de titre).

Le jury se réserve le droit d'écarter tout texte dont **l'authenticité ou la sincérité** serait douteuse.

11. Lectures publiques et communication

Les textes primés ou mentionnés pourront faire l'objet de **lectures publiques**, de **diffusions d'extraits** ou de **publications promotionnelles** non commerciales, avec mention du nom ou du pseudonyme de l'auteur.

12. Exemplaires et contreparties

Chaque lauréat recevra **un exemplaire du recueil imprimé** (ou, le cas échéant, la version numérique).

Des exemplaires supplémentaires pourront être **commandés à tarif préférentiel**.

Si une nouvelle nécessité des ajustements pour publication, un **accompagnement éditorial** pourra être proposé par MADESOSO.

13. Responsabilités et partenariats

- **La Médiathèque Le Corbusier** assure la coordination du concours.
- **MADESOSO** gère la phase d'édition et de diffusion du recueil.
Les partenaires s'engagent à respecter l'esprit du concours, fondé sur la **création, le partage et la solidarité**.

14. Participants mineurs

Les participants âgés de moins de 18 ans doivent fournir une **autorisation parentale signée**, autorisant la participation, la publication éventuelle et l'utilisation de leurs données nécessaires à la gestion du concours.

15. Données personnelles (RGPD)

Les données collectées (identité, coordonnées, documents d'inscription) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours, la communication des résultats et la publication du recueil.

Elles sont conservées **24 mois** et ne sont **ni cédées ni transmises à des tiers**.

Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** sur ses données (à exercer auprès de la Médiathèque).

16. Acceptation du règlement et modifications

La participation au concours implique **l'acceptation intégrale** du présent règlement.
Les organisateurs se réservent le droit d'**adapter ou d'annuler** le concours en cas de force majeure, sans indemnisation.

17. Litiges

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige sera, après tentative de règlement amiable, soumis à la **juridiction compétente** du ressort de l'Organisateur.

Contact et informations

- **Email :** culture@valdereuil.fr
- **Téléphone :** 02 32 09 51 51
- **Adresse postale :** Mairie de Val-de-Reuil, « Concours de Nouvelles », 70 rue Grande, 27100 Val-de-Reuil